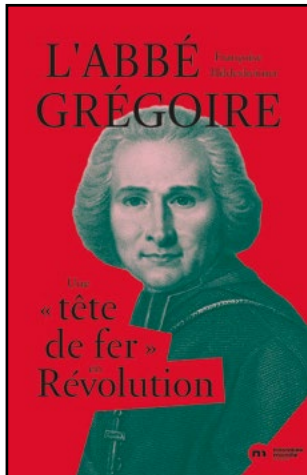


Françoise Hildesheimer,
L'abbé Grégoire, une « tête de fer en révolution »,
 Paris 2022,
 Nouveau Monde Éditions,
 424 pages, 24,90 €.



Rares sont les biographies consacrées à l'abbé Grégoire, un personnage marquant de la Révolution française et souvent clivant, auquel la République a rendu un hommage tardif en organisant le transfert de ses cendres au Panthéon en 1989, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution, en même temps que celles de Condorcet et de Monge. Françoise Hildesheimer, conservatrice générale honoraire du patrimoine et spécialiste de l'histoire politique et religieuse de l'Ancien Régime, a mis au jour les facettes originales et complexes de cette riche personnalité.

Henri Grégoire naît en 1750 à Vého en Lorraine près de

Lunéville. Enfant d'une famille modeste d'artisans, il montre rapidement des aptitudes à faire des études dans le giron de l'Église, l'enseignement catholique ayant, à l'époque, un rôle important en Lorraine (celle-ci ne sera définitivement rattachée à la France qu'en 1766). Chez les Jésuites, il reçoit une formation complète tant en théologie qu'en philosophie, en lettres classiques et en mathématiques. Il est ordonné prêtre en 1775 à Metz. Ses fonctions ecclésiastiques, souligne l'auteur, vont forger sa personnalité, la religion sera au centre de sa vie et motivera son action fortement influencée par les idées jansénistes et la philosophie des Lumières, à une époque où l'Église était déjà secouée par les débats sur ses relations avec l'État. Nommé en 1782 curé d'Emberménil, un village près de Lunéville, il exerce sa charge avec enthousiasme, créant une bibliothèque et une petite école d'agriculture, participant à la vie sociale et intellectuelle de cette province, s'intéressant au statut des communautés juives de Lorraine et d'Alsace, s'informant de l'évolution du protestantisme dans la Suisse voisine. Il écrira dans ses mémoires que cette période fut « l'époque la plus heureuse de sa vie ».

Mais la marche des événements s'accélère, Louis XVI, incapable de réaliser des réformes profondes de la France et l'État croulant sous le poids des dettes, est contraint de convoquer les États généraux

du royaume et l'abbé Grégoire est alors entraîné dans le tourbillon de la Révolution. Élu comme l'un des délégués du clergé pour la Lorraine, il part à Versailles en avril 1789 pour siéger aux États généraux puis à l'Assemblée nationale, noue des liens avec des députés du Tiers-État, s'inscrit au Club des Jacobins. Il prend souvent des positions radicales, défendant à de multiples reprises le principe de la souveraineté populaire. Participant aux travaux d'élaboration de la Constitution, il s'oppose au principe du suffrage censitaire. Il intervient vigoureusement pour la défense des droits des minorités, des Juifs en particulier dont la citoyenneté sera reconnue en 1791. Il s'engage en faveur de la suppression de l'esclavage dans les colonies françaises, estimant que l'esclavagisme bafoue à la fois les principes de l'Évangile et de la Révolution. Un combat, souligne l'auteur, qu'il aura mené toute sa vie.

La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen conduit à redéfinir les relations entre l'État et la religion. Les biens de l'Église sont nationalisés et en partie mis en vente. La Constitution civile du clergé, adoptée en juillet 1790, fait de ses membres des « fonctionnaires publics ecclésiastiques » ; elle établit l'indépendance de l'Église de France par rapport à la papauté, selon la tradition gallicane, mais la soumet à l'État. L'abbé Grégoire est peu intervenu dans les débats sur cette question mais

il soutient cette Constitution et c'est selon ses dispositions qu'il est élu évêque de Blois en 1791. Il y exerce ses fonctions sur place pendant une année (en même temps que celle de président du Conseil général...) puis, sans abandonner son évêché, il regagne Paris pour siéger à la Convention où il est pris en tenaille entre les Girondins et les Montagnards. Président du « comité diplomatique » de la Convention, il fait voter une déclaration promettant un soutien aux peuples voulant retrouver leur liberté ; il est ainsi chargé de missions pour organiser la réunion à la France de la Savoie, du Comté de Nice et de Monaco. Bien qu'il ait demandé la suppression de la peine de mort, il aura une position ambiguë lors du procès de Louis XVI. Absent de la Convention lors du vote final (il était en mission à Nice), le 20 janvier 1793, condamnant le roi à la peine de mort, l'abbé Grégoire avait signé une lettre (raturée...) avec plusieurs collègues dans laquelle il demandait que le roi fût condamné à cette peine mais, dans ses Mémoires, il contestera s'être exprimé en ce sens ; l'auteur observe que le doute subsiste sur la position qu'il aurait pu prendre s'il avait été présent lors du vote envoyant Louis XVI à l'échafaud.

Alors que le gouvernement mène un effort de guerre sans précédent, l'abbé Grégoire, toujours évêque (il n'hésite pas à siéger en habit épiscopal aux séances de la Convention, que parfois il préside !), ne

renonce pas à son utopie pacifiste mais, dans cette période de tension, il doit faire face à une campagne antireligieuse qui le vise personnellement ; il garde toutefois la confiance de Danton et de Robespierre. Élu au comité d'instruction publique, il y accomplit un travail acharné, à l'origine de décisions importantes de la Convention sur l'éducation : il y défend la nécessité d'une politique culturelle populaire de la République, plaidant aussi pour la « nécessité d'universaliser l'usage de la langue française » au détriment des patois. On lui doit ainsi la création des écoles normales pour former les instituteurs laïcs sur tout le territoire, dont la première ouvre en octobre 1794, et un décret créant, en 1794, le Conservatoire national des Arts et Métiers dont la mission est de conserver les produits de l'industrie, les machines et les instruments utiles à la société, préfigurant ainsi les politiques de soutien aux sciences et aux techniques. Il est aussi à l'origine de la création, en 1795, du Bureau des longitudes.

Après qu'il a échoué à faire adopter l'abolition complète de l'esclavage par la Constituante, les événements vont permettre à l'abbé Grégoire, président de la Société des Amis des Noirs, de mettre en œuvre ses convictions anti-esclavagistes. À la suite des révoltes d'esclaves à Saint-Domingue, il contribue à faire adopter, le 4 février 1794, le décret abolissant

l'esclavage dans toutes les colonies françaises⁴. Lorsque la France, face aux troubles permanents, se retirera de Haïti, la partie française de Saint-Domingue qui deviendra la première République noire indépendante, l'abbé Grégoire applaudira à cet événement par lui considéré comme un aboutissement de son combat.

Après la chute de Robespierre et le vote d'une nouvelle Constitution, l'implication de l'abbé Grégoire dans la vie politique se poursuit mais à un moindre rythme ; il est toujours considéré comme un révolutionnaire tout en se battant pour la liberté des cultes (il démissionne de sa charge d'évêque de Blois). Il représente alors l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents. Favorablement impressionné au début par Bonaparte, il est rebuté par son autoritarisme et, selon la formule de l'auteur, « comme le fut Beethoven, Grégoire est alors un bonapartiste déçu ». Il devint un opposant à Napoléon, qu'il agaça. L'empereur l'avait surnommé « Tête de fer » mais, appréciant son humanisme, il le nomma sénateur. Après une tentative de retour à la vie publique, en 1819, son élection de député de l'Isère fut invalidée du fait de son accusation d'être un régicide.

Au cours de ses dernières années, outre ses Mémoires, l'abbé Grégoire écrit un livre de défenses des jansénistes, *Les ruines de Port Royal*, et des pamphlets contre

les esclavagistes et les racistes. Il meurt à Paris en mai 1831. Alors qu'à Haïti un deuil national est proclamé, l'archevêque de Paris refuse qu'il ait des obsèques religieuses. Le chef du gouvernement, Casimir Périer, ordonne d'organiser une grande « journée républicaine » le jour de ses obsèques, et une foule de 20 000 personnes accompagne son cercueil au cimetière Montparnasse.

Françoise Hildsheimer met ainsi en lumière, dans cette très intéressante biographie, la personnalité complexe et attachante de l'abbé Grégoire, un acteur important de la période révolutionnaire dont les actions pour la défense des droits de l'Homme et la promotion de l'éducation et de la culture sont souvent oubliées, voire complètement méconnues². Elle montre que l'abbé Grégoire se considérait à la fois comme un citoyen et un chrétien engagé. Si la République lui a rendu hommage en le « panthéonisant » en 1989, l'Église officielle demeure encore pour le moins réservée sur le rôle qu'a joué ce prêtre à une époque qui a marqué l'histoire de la France et de l'Europe. Invité officiellement à assister à la cérémonie du transfert de ses cendres au Panthéon, le 12 décembre 1989, l'archevêque de Paris, Mgr Lustiger, refusa, estimant que l'abbé Grégoire avait « une conception gallicane de l'Église, différente de la tradition catholique ». Il ajouta que celui-ci allait être inhumé aux côtés d'anciens adversaires,

comme Voltaire et Marat (oubliant que ce dernier n'est pas au Panthéon !) et l'auteure observe, avec raison, que le cardinal aurait pu au contraire se réjouir que l'abbé Grégoire y rejoigne un autre défenseur des droits de l'Homme, Victor Schœlcher ... ☺

¹ Une souscription secrète fut alors ouverte à Nantes, port qui était un pivot de la traite esclavagiste, pour le faire assassiner !

² La bibliothèque municipale de Blois porte néanmoins son nom !

PIERRE PAPON